

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur www.lachapellethouarault.fr et sur Facebook / La Chapelle-Thouarault



MARCHÉ DE NOËL

Notre marché de Noël se tenait le dimanche 4 décembre.

Très beaux moments en ce Marché de Noël sur notre commune. Malgré le froid vif, les exposants étaient nombreux ainsi que les visiteurs.

Ambiance joyeuse, le Père Noël a distribué les friandises aux enfants qui avaient trouvé les objets cachés dans des chaussettes de Noël dans chaque stand, des photos ont immortalisé ce moment ! Restauration variée, vin chaud, jeux, musique, panier garni très généreux offert par nos commerçants et artisans, tout y était !

Merci à tous d'avoir fait de cette matinée un si agréable Marché de Noël 2022.

Date à retenir : Vœux de la municipalité

Mme la Maire ainsi que l'équipe municipale vous convient le vendredi 20 janvier à 18h30, à la salle socio-culturelle, pour vous présenter leurs vœux.

VIE MUNICIPALE

■ PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX :

Conseil Municipal du 12 octobre :

- **Projet Médiathèque** : Le permis de construire a été déposé et l'avant-projet définitif a été approuvé. Le coût prévisionnel des travaux a été actualisé (tenant compte des hausses diverses et variées) à la somme de 739 000€ HT.

- Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les Collectivités locales pour l'achat des énergies dès le 1er janvier 2023.

Conseil Municipal du 09 novembre :

- **Eco-quartier de la Niche Aux Oiseaux** : Présentation des travaux et de l'aménagement du dernier îlot en 8 terrains (dont la surface est comprise entre 240m² et 930 m²) pour la construction des **maisons passives**.

- **Motion sur les Finances Locales** : Le conseil municipal exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. Cette motion est transmise au préfet et aux parlementaires du département.

- Lancement d'un projet «**végétalisation de la cour d'école**». Un groupe de travail constitué de représentants des parents d'élèves, d'agents périscolaires, des enseignantes et d'élus aura la charge de réfléchir à un projet pour la végétalisation de la cour d'école. Il s'agit d'un projet d'aménagement d'espace dans la cour d'élémentaire (dans un premier temps) pour offrir des espaces diversifiés, à usages multiples (ludiques et pédagogiques) et qui limitent les îlots de chaleur.

■ DES ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE !

Vous avez besoin d'aide pour utiliser vos outils informatiques, naviguer sur Internet, gérer vos courriels, installer une application, stocker vos contenus numériques ?

Vous souhaitez connaître l'environnement et le vocabulaire numérique, apprendre les bases du traitement de texte ?

Un conseiller numérique, mandaté par Rennes Métropole, pourra vous proposer des ateliers (individuel ou collectif) d'accompagnement sur rendez-vous.

Prochaines disponibilités :

- **Mardi 20 décembre 2022**
- **Vendredi 6 janvier 2023**
- **Vendredi 20 janvier 2023**

pour la prise de rendez-vous, contactez la mairie au 02.99.07.61.41.

Un arrêté municipal définit les nouveaux horaires pour l'éclairage public sur notre commune.

Nouveaux horaires :

Du lundi au samedi : allumage 6h jusqu'au lever du jour puis du crépuscule jusqu'à 22h.

Dimanche : éteint.

Par ailleurs, la commune continue sa conversion en LED sur l'éclairage public :

Installés	2021	2022
Nombre de candélabres LED installés	28	53
Rue	L'Ecotay Montual Rimaudière	Braiche Chêne Vert Chesnaie Haut Village Courtil Montual

Prévisionnelle	2023	2024	2025
Nombres de candélabres prévus	20	18	12
Rue	Clos Briand Eglise	Rochers	Vignes

■ LA MAISON SÉNIOR

La municipalité constitue un dossier de demande de financement, auprès du département, pour un poste de coordinateur/coordinatrice dans notre maison Sénior.

La vocation de cette résidence est de rompre la solitude, de redonner à nos séniors le goût du partage, de la convivialité et de l'activité. Un coup de jeunesse ! Une réunion d'information a eu lieu dans la salle commune de la résidence le 6 décembre autour d'un goûter pour présenter ce projet.

■ BILAN VOIRIE

La compétence voirie est une compétence métropolitaine et fait l'objet d'un suivi régulier par la municipalité. Voici le bilan de 2022 sur notre commune :

- Passage piéton rue des sports
- Reprise trottoir- rue de la Rimaudière
- Dessouchage et trottoir- Courtil de Montual :
- Purge écluse -Rue de panais
- Réempierrement - La Piardière
- Busage chemin piéton D68

- Balises - La ville Archer
- Balises - Déplacement du panneau STOP – La Clémencière
- Pose de Buses pour l'accès véhicules lors du Comice Agricole.

Par ailleurs, un balayage des pistes cyclables interviendra d'ici la fin de l'année. Pour tout désordre sur ces pistes, n'hésitez pas à nous interpeller ou à vous connecter sur la plateforme voirie de la Métropole pour tout signalement de problème rencontré.

Travaux à venir :

2023 :

- Rue des Sport – travaux sur réseau eau – Rabotage et enrobé voirie.
- La Ville Archer - enduit avec rechargement et reprofilage sur 600m.

2024 :

- RD68 – enduit avec rechargement et reprofilage sur 800m.
- Rue du Janais – rabotage et enrobé.

2025 :

- Rue des Brûlis - /RD 30 – rabotage, enrobé et rechargement.

Par ailleurs, la rue de la Rimaudière sera entièrement refaite en 2024.

■ QUELQUES NOUVELLES DE NOTRE VERGER MUNICIPAL

Une visite de contrôle de la prise des fruitiers a été effectuée en compagnie d'un représentant de l'association "Tous au verger" qui nous a aidé à choisir les variétés de fruitiers, nous en fournir et participer à une après-midi de formation sur le greffage.

Un premier bilan:

- Sur les 7 pommiers greffés, 6 ont bien pris,
- Concernant les 18 fruitiers achetés à des pépiniéristes, 1 seul n'a pas pris,
- Quand aux 22 pommiers et poiriers fournis par Tous au Verger, seuls 7 ont pris. Ces scions, greffes sur de tout petits porte-greffes, n'ont pas résisté à la sécheresse principalement.

Tous ces fruitiers défailants seront naturellement remplacés lors d'une nouvelle démonstration de greffage dont la date reste à fixer.

URBANISME

■ ECO-QUARTIER LA NICHE AUX OISEAUX :

Rencontre avec les résidents de l'impasse de la Grive Musicienne.

Mercredi 9 novembre dernier a eu lieu une rencontre entre les résidents de l'impasse de la Grive Musicienne,

Territoires (Aménageur du quartier) et des élus sur le site de l'îlot 17, le dernier îlot à aménager.

Cette rencontre a permis de montrer les avancées des travaux et discuter notamment de la création de nouvelles voies ainsi que la disposition des futurs lots.

Les avis de tous les résidents sur les modes de circulation ont pu être abordés et plusieurs solutions ont été présentées.

Les modes de circulation restent inchangés pour l'instant tout en restant vigilant sur le respect de la sécurité et la convivialité entre chacun.

RENNES MÉTROPOLE

■ NOUVELLE STRATÉGIE DÉCHETS SUR LA MÉTROPOLE

Le conseil métropolitain a adopté une nouvelle stratégie déchet. L'objectif est ambitieux et prévoit un recyclage de 60% des déchets. Pour ce faire, une large concertation en 2021 a eu lieu auprès d'usagers et d'habitants.

Plusieurs axes ont été proposés :

- Acheter et consommer responsable (vrac, consigne, promotion de l'eau du robinet...)
- Prolonger la durée de vie des objets (réemploi, réparation, repairs quartier...)
- Gérer les végétaux et les déchets alimentaires (tri à la source des biodéchets, le compostage collectif...)
- Adapter les services aux usagers et aux objectifs (Schéma de collecte, Schéma du réemploi, Faciliter le geste de tri)
- Développer les filières de valorisation (Valorisation et recyclage)

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : du changement

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) permet de financer le coût de la collecte et du traitement des déchets pour la Métropole. Jusqu'en 2020, il existait **46 taux** différents, pour autant de secteurs géographiques de la métropole (40 communes + 2 secteurs différents dans 3 communes).

Aujourd'hui, le niveau de service est identique ou équivalent pour toutes les communes, il n'est donc pas justifié de conserver un taux différencié.

Le conseil métropolitain du 11 mars dernier a ainsi adopté à compter de 2021 un taux unique sur toute la métropole, au lieu de 46. Le taux unique de la TEOM pour 2021 était de 5,70%. Il a été calculé à partir de la moyenne pondérée des 46 taux de 2020. Ce taux reste inférieur à la moyenne nationale (8,2%) et représente, en moyenne, 69€ par foyer par an.

Les années 2022 et 2023 sont fortement impactées par l'arrêt de l'usine de valorisation énergétique de Villejean. A ceci s'ajoutent les coûts de l'énergie et l'absence de vente de chaleur dû à cet arrêt.

Le taux de TEOM sera de 7,5%.

SOCIAL

■ REPAS DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Nous sommes très heureux de pouvoir renouer avec la tradition du repas des Aînés organisé par le CCAS pour les personnes de plus de 70 ans, qui aura lieu le samedi 10 décembre à la Salle socio-culturelle. Erwan, notre restaurateur local, nous concoctera de bons petits plats, les desserts seront faits par notre boulanger. Mr Simon s'occupera de l'animation, musique et danse, et assurera une ambiance festive et conviviale.

INITIATIVES POUR TOUS

■ NE JETEZ RIEN, VENEZ RÉPARER

L'Association Pour les Initiatives Citoyennes des Capelthouarains (ASSPICC) vous propose de venir au Repair Café réparer vos objets (petit électroménager, électroportatif, jeu, informatique, vélo, couture, etc... à certaines séances).

Prochains rendez-vous à la salle du Haut Village :

- le jeudi 5 janvier de 19h à 21h.
- le samedi 7 janvier de 10h à 12h.

Contacts : 06.76.31.05.93 ou repair.cafe.lct35@gmail.com



■ LA PÉPINIÈRE FRUITIÈRE DU PAS DE CÔTÉ

La première saison à la pépinière fruitière du Pas de Côté a été belle, les différents arbres et arbustes ont bien poussé et sont bientôt prêts à partir.

Ici à la pépinière, je produis et vends de jeunes plants fruitiers en racines nues avec un large choix de variétés, rustiques et locales, adaptées au territoire breton.

Prêts pour de nouvelles aventures, peut être chez vous ?

N'hésitez pas à contacter Gauthier pour plus d'informations sur les variétés et portes greffes des fruitiers adaptés à vos projets.

www.lepasdecote.bzh

CULTURE

■ CONCERTS DE NOËL

L'école de musique de La Flume renoue avec la tradition des concerts de Noël en proposant à La Chapelle-Thouarault un moment musical tout public.

Les jeunes musiciens de l'école de musique viendront animer la bibliothèque avec des airs de Noël interprétés par les chanteurs des classes de Emma MORIN. La classe de violoncelles de Marie LE LETTY les accompagnera de mélodies festives.



- **Le concert de Noël : dimanche 18 décembre à 16h30.**

Pour ce rendez-vous incontournable des familles, l'Ensemble de Cuivres Brétillien, dirigé par Nathalie Aubinais donnera un aperçu de son répertoire. Bien connu du paysage musical du pays de Rennes, cet orchestre réunit une vingtaine de musiciens amateurs et professionnels animés par la même envie de développer et promouvoir leur passion pour la musique, spécifiquement le répertoire des cuivres.

Au programme, différents styles qui dévoileront au public les sonorités flamboyantes des cuivres : la première suite de Gustav HOLST, la Pavane pour une infante défunte de Ravel et également des airs traditionnels.

Les deux concerts sont gratuits et tout public.

Ce concert se terminera en apothéose avec une chorale d'une cinquantaine d'enfants élèves à l'école de musique accompagnée par le même orchestre pour interpréter des chants de Noël.

Un rendez-vous exceptionnel à ne pas manquer.



■ VENEZ TOUS CHANTER NOËL

Venez chanter Noël le mercredi 21 décembre à 15h à l'église de notre commune ! Venez en famille pour ce rendez-vous festif proposé par les chœurs du lundi de Rennes.

Entrée libre et tout public.



Venez tous
chanter
Noël

**Chantez
Noël**

Mercredi 21 décembre à 15h
à l'église de la Chapelle Thouarault

Par les chœurs du lundi de Rennes
Direction : Pierre GAUTHIER
Avec la participation
de Divertiflume de l'école
de musique de la Flume.



Entrée libre

SCOLAIRE

■ LES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Vendredi 17 novembre, les élèves du CP au CM2 de l'école ont pu jouer de l'accordéon diatonique avec notre intervenante de l'école de musique de la Flume. L'occasion pour eux de développer leur fibre musicale et de découvrir cet instrument.

Depuis octobre, nous travaillons en musique autour de notre thème « La Bretagne ».



En avant la musique !

ASSOCIATIONS

■ LA SAISON EST LANCÉE AU SEIN DU FC HCC

Déjà des moments forts dans différentes catégories.

Le club est très heureux d'avoir vu une de ses bénévoles mise à l'honneur. En la personne d'Isabelle BAUDAIS qui a été sélectionnée en équipe de France, la responsable et joueuse de la section Foot en Marchant a participé du samedi 22 au dimanche 23 octobre 2022, au Challenge des 6 Nations (Angleterre - Pays de Galles - Irlande - Pays-Basque espagnol - Italie - France). Une grande première pour Isabelle qui a marqué son premier but sous les couleurs tricolores.

Au final, la sélection se classe 3ème tout juste derrière l'Angleterre et l'Italie.



Bravo à Isabelle pour son implication sur cette discipline au sein et à l'extérieur du club.

Si vous êtes intéressés, le foot en marchant c'est tous les dimanches matin de 10 à 12h à la salle polyvalente de Cintré.

■ ET SI ON PROFITAIT DES BONNES RÉOLUTIONS DU NOUVEL AN ?

Aucune excuse ... car il est encore possible de vous inscrire aux cours de Fitness, Pilates/Stretching en cours d'année !



Le coût d'inscription sera au prorata de l'adhésion annuelle.

Grande salle socio-culturelle (13 rue des Rochers) :

- Lundi : Fitness modéré 19h45/20h45 – Pilates/Stretching 20h45/21h45

- Mercredi : Fitness 20h30/21h30.

Les cours de fitness varient toutes les 3 semaines alternant renforcement musculaire, zumba®, step, cardio-training, strong®, cardio-boxing...

Reprise des cours : mercredi 4 janvier et lundi 9 janvier !

Pour tout renseignement : afclachapelle@gmail.com, 06.12.61.42.86 ou sur place, avant les cours (2 cours d'essai gratuit).

■ QUELQUES NOUVELLES DE L'OA 35

Cette saison, parmi ses 161 adhérents, l'OA35 compte sept jeunes de la commune. Depuis 2015 et la mise en service de l'aire intercommunale d'athlétisme à Le Rheu, l'Ouest Athlétisme 35 accueille ainsi plusieurs jeunes Capelthouarains, leur présence a été renforcée avec l'ouverture de quatre écoles d'athlétisme sur le territoire de l'ouest rennais à la rentrée 2020. Ainsi, quatre jeunes de 6 à 14 ans s'entraînent à Le Rheu le mercredi après-midi, et trois autres, âgés de 10 ans, s'entraînent à Mordelles ou L'Hermitage le lundi ou vendredi.

Durant la saison, les 7-11 ans participent au Challenge départemental des écoles d'athlétisme qui débute le 21 janvier à Chavagne mais le club propose aussi des regroupements de ses six écoles d'athlétisme lors des vacances scolaires. Les 12-15 ans peuvent quant à eux participer aux championnats départementaux, régionaux ainsi qu'aux Challenges par équipe.



■ L'ACTU FRAICHE DU CCB

Quelques chiffres :

Le CCB c'est près de 230 licenciés, 2 éducateurs, 1 service civique et 1 alternant. Une équipe d'une quarantaine de bénévoles. 7 commissions. Le tout orchestré par un conseil d'administration composé de 17 personnes.

Le CCB envisage de développer une section micro basket pour le 3/5ans. Nous sommes donc à la recherche de parents bénévoles.

Les travaux à la salle de sport de la Chapelle Thouarault sont terminés. Vous pouvez venir encourager toutes nos équipes chaque weekend. Le planning des matchs est disponible sur le site internet.

Nous vous attendons nombreux le 16 décembre prochain pour le Noël en famille. Plus d'infos dans les semaines à venir.

Rejoindre le CCB c'est intégrer un club familial, dynamique et ambitieux où chaque adhérent trouvera sa place au sein du club.



RETOUR EN IMAGE SUR ...

■ TROC PLANTE 2022

Le Troc Plante était de retour après deux années d'absence! L'occasion de se retrouver, d'échanger graines, boutures et bonnes pratiques, dans une ambiance conviviale. Les récompenses du concours des maisons fleuries 2022 ont également été distribuées, un grand bravo aux gagnants !

Un grand merci à tous les participants, ainsi qu'aux associations Tous au Verger ainsi que La Chouap' Verte qui ont permis la mise en place de cet événement.



■ LES CLASSES 0,1,2 ENFIN RÉUNIES !

Quel plaisir pour les Capelthouarains d'origine et de cœur nés dans les années 0, 1 et 2 de se retrouver pour la traditionnelle Fête des classes !

Après 2 ans de crise sanitaire, un comité d'organisation réunissant les classes 0, 1 et 2 s'est constitué seulement en septembre en faisant le pari de réunir du monde le 12 novembre à la salle socio-culturelle. Pari réussi avec 140 convives au repas du midi et à la soirée dansante !

La Reine Margaux (notre Présidente), couronnée en direct, a accueilli les invités qui se sont bien amusés avec des chansons, des jeux, et des musiciens !

Après la galette-saucisse proposée par les « grillous », Nathan, a mis l'ambiance. Merci à tous les bénévoles pour cette belle journée et place aux Classes 3 qui ont reçu le témoin pour organiser les classes dans les prochaines semaines.



■ MERCI AUX POMPIERS

Un grand merci à nos pompiers du secteur, qui sont venus pour la Sainte Barbe le samedi 26 novembre.

Un beau moment de découverte et de partage, l'occasion pour tous de découvrir leurs véhicules et de partager un verre avec eux.



ETAT CIVIL

Naissances

BAIDA Ayoub	28 octobre 2022
HAMELIN PINARD Livann	14 novembre 2022
HOFFMANN Gabin	22 novembre 2022
BILE-BELIKO Nina	29 novembre 2022

Mariages

EVEN Anne-Rozenn et NOURDIN Olivier
le 29 octobre 2022

Décès

TRINQUART Bernard Augustin le 1er octobre 2022

■ SOCIAL

Point Accueil Emploi (PAE)

02 99 78 66 68 / pae@ville-lhermitage.fr

Association Domicile Emploi Service (ADES)

02 99 60 55 58 / ades.mordelles@orange.fr

C.D.A.S - Assistantes sociales / 02 22 93 67 50

■ MAIRIE

Place George C. Padgett 35590 La Chapelle-Thouarault

www.lachapellethouarault.fr

mail : mairie@lachapellethouarault.fr

Tél : 02 99 07 61 41 / Facebook : Lachapellethouarault

Urgence week-ends et jours fériés : 06 31 10 91 02

■ HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Lundi : 14h - 18h

- Mardi : 14h - 17h

- Mercredi : 9h - 12h

- Jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

■ PERMANENCES ÉLUS

Régine Armand, maire. Permanence le lundi 17h-18h

Christiane Bouquet, 3e adjointe déléguée à la culture

et aux affaires sociales. Permanence : lundi 17h-18h et sur rendez-vous.

Myriem Tréhin, 1ère adjointe déléguée aux finances,

aux affaires scolaires et périscolaires, à la jeunesse et

à la communication. Sur rendez-vous.

Patrick Morre, 2e adjoint délégué au cadre de vie,

aux relations avec les associations, aux questions agricoles et à la voirie. Sur rendez-vous.

Jean Magand, 4e adjoint délégué à l'urbanisme.

■ NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17 / Pompiers : 18 / Samu / 15

Centre anti-poison : 02 99 59 22 22

Voirie : metropole.rennes.fr/signalementvoirie

Dépannage Enedis : 09 726 750 3

Gendarmerie : 17/ Pompiers : 18/ Samu : 15

Centre anti-poison : 022 99 59 22 22

Voirie : metropole.rennes.fr/signalementvoirie

Directrice de publication : Régine Armand

Mise en page et impression : service communication.

Certains objets perdus sont déposés à la mairie. N'hésitez pas à venir les réclamer.

PROCHAIN CHAP'ACTU

Article à envoyer avant le 10 janvier 2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉGLEMENTATION

■ LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 rappelle les règles applicables en Ille-et-Vilaine.

Les particuliers, entreprises et collectivités sont concernés.

Déchets visés : résidus issus de tonte de pelouses, taille de haies, élagage et débroussaillage, feuilles mortes, branchages... L'utilisation d'incinérateurs de jardins est également interdite.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. Pour les particuliers, une amende pouvant s'élever à 450 euros, voir 750 euros, peut être appliquée.

Il existe quelques dérogations à l'interdiction de brûlage.

Quatre catégories sont tolérées :

– Les résidus d'exploitation sylvicole. Bien que cette pratique tombe en désuétude, elle peut rester nécessaire pour permettre l'entretien de certaines parcelles forestières difficiles d'accès. Cette pratique est réservée aux propriétaires forestiers, ou leurs ayants-droits.

– Les végétaux parasités par des organismes nuisibles. Pour éviter la propagation de certains parasites végétaux, le préfet peut autoriser leur destruction par brûlage. Une autorisation individuelle est nécessaire.

– Les espèces végétales invasives. Il s'agit d'éviter la dispersion de ces végétaux, par exemple lors de leur transport en déchetterie. La liste des espèces végétales invasives dont le brûlage est autorisé en Ille-et-Vilaine est tenue à jour par le Conservatoire botanique national de Brest, disponible sur internet: www.cbnbrest.fr/site/pdf/Liste_Invasive_bzh.pdf

– Les résidus verts des exploitations agricoles. Cette dérogation permet le brûlage des résidus d'entretien ou d'élagage d'arbres ou de haies situées dans le parcellaire agricole. Elle ne concerne ni les résidus de culture, ni le bois issu de la destruction définitive de haies bocagères. Pour autant, cette pratique a vocation à disparaître à terme, au bénéfice des solutions de valorisation de la biomasse qui connaissent aujourd'hui un développement très rapide (méthanisation, filière bois-énergie).

Ces dérogations sont strictement encadrées :

Lorsque des dérogations sont possibles, l'arrêté préfectoral encadre strictement les conditions de brûlage de végétaux :

– Possible uniquement en dehors des épisodes d'alerte à la pollution atmosphérique.

– Les déchets verts doivent être secs et exempts de tout mélange avec d'autres déchets.

– S'assurer de l'accessibilité du site au service d'incendie de secours.

– Respecter une distance minimale de 200m des terrains boisés et landes (pour éviter tout risque d'incendie), et à plus de 150m des habitations (pour limiter la gêne des riverains).

– Pendant toute la durée du brûlage, le responsable doit assurer une surveillance constante et disposer de moyens d'extinction et d'alerte. Il doit également noyer le foyer une fois l'opération terminée.

Plus d'informations sur le site de la commune et le facebook.

